



Assemblée générale

Distr. limitée
22 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 22 o) de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales ou autres :
coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de la Conférence islamique**

**Algérie, Arabie saoudite, Gambie, Liban, Malaisie, Mali, Pakistan,
République arabe syrienne, Sénégal, Soudan et Turquie : projet de résolution**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de la Conférence islamique**

Additif

Ajouter à la liste des auteurs du projet de résolution les pays suivants :

**Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis,
Gabon, Guinée, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne,
Koweït, Kirghizistan, Maroc, Mauritanie, Ouganda, Qatar, Suriname,
Timor-Leste, Togo, Tunisie et Yémen**

